

Captage FANDEMARY

Nom du captage	Localisation (coordonnées Lambert II)	PRESCRIPTION
FANDEMARY		INTERDICTION
Nom de la commune	SISE-Eaux	ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE
CARENTOIR (56)	56000061	

	Périmètre de protection immédiate
ACTIVITÉS	
Activités autres que celles nécessitées pour l'entretien ou l'exploitation des ouvrages	INTERDICTION
Utilisation d'herbicides notamment les désherbants totaux, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires	INTERDICTION
Entretien des terrains	PRESCRIPTION : Les parcelles seront maintenues en herbe et régulièrement entretenues

Périmètre de protection rapproché

ACTIVITÉS	Zone sensible	Zone complémentaire
<p>Utilisation d'herbicides notamment les désherbants totaux, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires</p>	<p>PRESCRIPTION : Les produits phytosanitaires seront utilisés pour les seuls usages pour lesquels ils ont été homologués. Seuls seront utilisés les produits phytosanitaires classés « immobiles ».</p>	
<p>Utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des fossés et des chemins</p>	<p>INTERDICTION</p>	
<p>Entretien des terrains</p>	<p>PRESCRIPTION : Les parcelles N° XA : 14 – 16 – 17 – 19 – 32 – 33 – 35 – 36 – 37 sur la commune de CARENTOIR seront maintenues en prairies ou boisées</p>	
<p>Stockages au champ à caractère permanent ou de longue durée (plus de 30 jours)</p>	<p>INTERDICTION</p>	
<p>Dépôts non aménagés de fumiers et de matières fermentescibles destinées à la fertilisation des sols ou de produits phytosanitaires</p>	<p>INTERDICTION</p>	
<p>Établissement de toute nouvelle construction superficielle ou souterraine, même provisoire</p>	<p>INTERDICTION</p>	

Périmètre de protection rapproché

ACTIVITÉS	Zone sensible	Zone complémentaire
Création de plans d'eau, mares ou étangs	INTERDICTION	
Irrigation	INTERDICTION	
Assainissement hydraulique (drainage)	INTERDICTION	
Réalisation de puits ou de forages	INTERDICTION	
Exploitation de carrières à ciel ouvert	INTERDICTION	
Ouverture et le remblaiement sans précaution d'excavation à ciel ouvert	INTERDICTION	

Périmètre de protection rapproché		
ACTIVITÉS	Zone sensible	Zone complémentaire
Activités susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau	INTERDITES OU RÉGLEMENTÉES	
Terrassement et le remblaiement	ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan	
Extension et le changement d'affectation de bâtiments existants	ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan	
Dépôts d'ordures ménagères et autres produits fermentescibles, d'immondices, de détritrus, de déchets communément désignés inertes, de produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par infiltration ou par ruissellement	INTERDICTION	
Silos non aménagés destinés à la conservation par voie humide d'aliments pour animaux (silos taupinières pour herbe)	INTERDICTION	

Périmètre de protection rapproché

ACTIVITÉS	Zone sensible	Zone complémentaire
Installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature	INTERDICTION	
Suppression de l'état boisé	INTERDICTION	
Suppression des talus et des haies	INTERDICTION	
Affouragement permanent des animaux	INTERDICTION	
Élevages de type plein-air	INTERDICTION	
Camping et le stationnement des caravanes	INTERDICTION	

Périmètre de protection rapproché

ACTIVITÉS	Zone sensible	Zone complémentaire
Épandage d'effluents liquides	INTERDICTION	
Épandage des déjections avicoles	INTERDICTION	
Culture du maïs	INTERDICTION	
Culture sur plastique	INTERDICTION	
Création ou la suppression de fossés	<p style="text-align: center;">ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE :</p> <p style="text-align: center;">Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>	

Captage FANDEMARY

ACTIVITÉS	Périmètre de protection éloigné
<p>Utilisation d'herbicides notamment les désherbants totaux, fongicides, insecticides et autres produits phytosanitaires</p>	<p>AUTORISÉS</p>
<p>Utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des fossés et des chemins</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
<p>Stockages au champ à caractère permanent ou de longue durée (plus de 30 jours)</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
<p>Dépôts non aménagés de fumiers et de matières fermentescibles destinées à la fertilisation des sols ou de produits phytosanitaires</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
<p>Établissement de toute nouvelle construction superficielle ou souterraine, même provisoire</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
<p>Création de plans d'eau, mares ou étangs</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>

ACTIVITÉS	Périmètre de protection éloigné
Irrigation	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
Assainissement hydraulique (drainage)	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
Réalisation de puits ou de forages	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
Exploitation de carrières à ciel ouvert	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
Ouverture et le remblaiement sans précaution d'excavation à ciel ouvert	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
Activités susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>

Captage FANDEMARY

ACTIVITÉS	Périmètre de protection éloigné
<p>Dépôts d'ordures ménagères et autres produits fermentescibles, d'immondices, de détritux, de déchets communément désignés inertes, de produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par infiltration ou par ruissellement</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
<p>Silos non aménagés destinés à la conservation par voie humide d'aliments pour animaux (silos taupinières pour herbe)</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
<p>Installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
<p>Suppression de l'état boisé</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
<p>Suppression des talus et des haies</p>	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>

ACTIVITÉS	Périmètre de protection éloigné
Affouragement permanent des animaux	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
Élevages de type plein-air	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
Camping et le stationnement des caravanes	<p>ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Soumis à autorisation préalable auprès de l'autorité préfectorale du Morbihan</p>
Épandage d'effluents liquides	<p>AUTORISÉS</p>
Épandage des déjections avicoles	<p>AUTORISÉS</p>
Culture du maïs	<p>AUTORISÉS</p>
Culture sur plastique	<p>AUTORISÉS</p>